



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session  
23-29 avril 2009  
Bangkok

**DATE, LIEU ET THÈME DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION**

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

La présente note contient des indications sur la date et le lieu possibles de la soixante-sixième session de la Commission, qui se tiendra en 2010, ainsi que des propositions pour le thème de la session. La Commission est invitée à formuler ses recommandations à ce propos.

1. Le présent document contient des suggestions faites par le secrétariat pour examen par la Commission à sa soixante-cinquième session. La Commission souhaitera peut-être examiner la date, le lieu et le thème de sa soixante-sixième session, qui aura lieu en 2010, et donner des directives à ce sujet au secrétariat.

**A. Date et lieu**

2. L'article premier du règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous-réserve de l'approbation du Conseil économique et social. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande que sa prochaine session se tienne en avril ou en mai de l'année suivante. Le Secrétaire exécutif fixe ensuite la date précise et le lieu de la session en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

3. En outre, l'article premier du règlement intérieur de la Commission dispose que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

**B. Thème de la soixante-sixième session de la Commission**

4. Le thème de la soixante-sixième session de la Commission devrait être fixé à la soixante-cinquième session. La liste des thèmes des précédentes sessions figure en annexe.

5. Les thèmes ci-après sont soumis, pour examen, à la Commission :
- a) Croissance verte peu génératrice de carbone : technologies et financement;
  - b) Renforcement des fondements sociaux par la protection sociale en vue de bâtir une société plus résistante, plus inclusive et plus viable dans la région de l'Asie et du Pacifique;
  - c) Vers un système financier stable et propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
  - d) Mise en place d'un système énergétique trans-Asie-Pacifique durable;
  - e) Sécurité de l'eau pour un développement inclusif et durable.

### **1. Croissance verte peu génératrice de carbone : technologies et financement**

6. En raison de la vulnérabilité relativement grande des systèmes écologiques et socioéconomiques de la région de l'Asie et du Pacifique, l'on s'attend à ce que de nombreuses sous-régions subissent davantage les effets néfastes des changements climatiques que la plupart des autres régions du monde. En conséquence, trouver un moyen efficace d'atténuer ces effets et de s'adapter aux changements climatiques représente un défi immédiat pour la plupart des sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Dans le même temps, la région doit trouver des moyens de surmonter l'actuelle récession économique mondiale en veillant à ce qu'il y ait une synergie entre les mesures prises pour faire face à la crise climatique et les moyens mis en œuvre pour surmonter la crise économique, le but étant de rendre l'économie de la région plus résistante. Dans le même temps, la région doit reconnaître qu'il est fort probable que des mutations économiques seront un des résultats des mesures pour faire face aux deux crises, en particulier celles prises par les pays développés. L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique favorisent de nouveaux systèmes économiques, tels que la Nouvelle donne verte, l'économie verte, et les branches d'activités liées à l'environnement pour faire face simultanément à la crise climatique et à la crise économique. D'autre part, lors des négociations consacrées au cadre sur les changements climatiques pour l'après 2012, les pays en développement se sont déclarés préoccupés par les répercussions sur leur économie des nouvelles politiques pour réduire les effets des changements climatiques, en particulier celles résultant des changements que subiront les régimes commerciaux, à mesure que les pays développés intensifieront leur action pour réduire les effets carbone de leurs pratiques commerciales et de leur production.

7. L'adoption de la résolution 61/9 de la Commission, en date du 18 mai 2005, intitulée « Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique » montre que les États membres de la CESAP reconnaissent déjà le besoin de faire d'énormes efforts pour promouvoir les cadres théorique et pratique de la croissance verte. Cette démarche peut, dans une large mesure, constituer la base d'une stratégie de développement peu génératrice de carbone et appuyer ainsi les pays en développement dans leurs efforts de réduction au niveau national au titre du Plan d'action de Bali<sup>1</sup>, adopté à la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. D'autres consultations régionales sont toutefois nécessaires pour donner à la région les moyens de progresser sur la voie d'un modèle de développement peu générateur de carbone.

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 1/CP.13.

8. Pour qu'une action efficace relative au climat soit possible dans les pays en développement, il est également nécessaire de procéder à des transferts de technologie et de mobiliser des fonds à cet effet comme le prévoit clairement le Plan d'action de Bali. À cet égard, la quatorzième Conférence des parties tenue à Poznan (Pologne) en décembre 2008 a adopté le Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies et décidé de donner aux pays en développement la possibilité d'accéder directement aux Fonds pour l'adaptation à compter de 2009. Toutefois, cela pourrait être insuffisant pour répondre aux énormes besoins des pays en développement dans leurs efforts de réduction et d'adaptation. Le Programme stratégique met jusqu'à présent plutôt l'accent sur l'évaluation des besoins technologiques que sur le transfert de technologie proprement dit et le Fonds est de surcroît actuellement trop modeste pour apporter une véritable contribution aux efforts d'adaptation des pays en développement. De ce fait, outre les mécanismes officiels mis en place au titre de la Convention, des dispositifs complémentaires novateurs parallèles de transfert et de financement des technologies doivent être créés.

9. Comme il est urgent de renforcer les mécanismes de transfert et de financement des technologies pour permettre aux pays en développement d'apporter des solutions concrètes aux problèmes climatiques et économiques, la Commission souhaitera peut-être faire de la problématique : « Croissance verte peu génératrice de carbone : technologies et financement » le thème de sa soixante-sixième session.

## **2. Renforcement des fondements sociaux par la protection sociale pour l'édification de sociétés plus résistantes, inclusives et viables dans la région de l'Asie et du Pacifique**

10. La persistante de disparités régionales et nationales en Asie-Pacifique, en dépit d'une croissance économique continue, et la montée des risques et des vulnérabilités du fait des bouleversements financiers, des changements climatiques et des problèmes de sécurité alimentaire et énergétique, placent les familles, les communautés et les pouvoirs publics face à d'énormes défis.

11. Ces problèmes peuvent être réglés par l'édification d'une base sociale plus solide aux moyens de politiques et de programmes de protection sociale plus efficaces et plus inclusifs. La protection sociale peut constituer une stratégie défensive susceptible d'assurer une protection contre divers risques et menaces en particulier dans le cas des populations les plus vulnérables. Elle peut également constituer un élément fonctionnel des stratégies de développement visant à assurer la croissance économique et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Des mesures de protection sociale complètes et mieux conçues peuvent avoir des retombées économiques bénéfiques dans la mesure où lorsque les services sociaux fournis et les allocations versées par les pouvoirs publics sont insuffisants on assiste à une augmentation du volume de l'épargne et à une baisse de la consommation. En outre, les mesures de protection sociale peuvent entraîner une augmentation de la demande intérieure dans le cas d'une économie dont la consommation intérieure constitue le principal moteur.

12. Il est de plus en plus reconnu qu'il est nécessaire de prendre des initiatives de protection sociale qui génèrent des revenus ou des transferts d'argent à des fins de consommation pour les pauvres, assurent une protection contre les risques d'atteinte aux moyens de subsistance et la maladie et renforcent le statut social et les droits des populations marginalisées pour favoriser la justice sociale. Vu la faiblesse de la couverture sociale et la prédominance du secteur informel dans l'économie, il y a encore dans la région un grand potentiel pour la mise en place de systèmes de protection sociale inclusifs et la multiplication des partenariats pour la fourniture d'une protection sociale.

13. L'étude serait essentiellement fondée sur des données d'expérience issues de la région de l'Asie et du Pacifique complétées par d'autres provenant de l'extérieur; différentes politiques et approches courantes seraient passées en revue en tenant compte de la diversité des conditions locales, des groupes cibles, des domaines d'intervention et des mécanismes de prestation. Parmi ceux-ci figureraient les programmes d'assistance et d'assurance sociales, le subventionnement et les transferts d'espèces assortis de conditions. Seraient également examinées les questions relatives à la couverture, aux coûts, à l'applicabilité au secteur non structuré, aux liaisons macroéconomiques, ainsi qu'à l'impact et aux résultats. Une attention particulière serait également accordée à l'environnement propice requis, notamment aux cadres institutionnels et aux systèmes réglementaire et juridique pour assurer une protection sociale effective. Enfin, serait étudiée la façon d'intégrer ces approches dans des politiques sociales cohérentes prévoyant non seulement des mesures correctives à court terme mais aussi des capacités durables pour bâtir des sociétés plus résistantes, plus inclusives et plus viables dans la région.

### **3. Vers un système financier stable et propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement**

14. Alors que l'économie mondiale passe par une période de turbulences financières sans précédent et de récession, les questions financières sont de nouveau en tête de liste des préoccupations internationales. Pour la région de l'Asie et du Pacifique, la conception d'un système financier propice à un développement inclusif et durable revêt une importance particulière.

15. Alors que les événements se suivent, il apparaît clairement que l'accumulation des déséquilibres financiers qui ont conduit à l'actuelle crise était due en partie à l'absence d'une stricte surveillance des systèmes financiers, à la création excessive de crédit et à des bulles financières. Même si la plupart des pays de la région de l'Asie et du Pacifique, aguerris par l'expérience de la crise financière de 1997, sont en meilleure position qu'il y a dix ans pour faire face aux turbulences qui secouent les centres financiers internationaux, la contagion financière n'épargne pas certains des pays de la région et la croissance économique subit de fortes pressions à la baisse dans tous les pays. Il est donc particulièrement important d'étudier des moyens de concevoir des systèmes financiers plus propices à la stabilité économique de façon à permettre à la région de continuer d'aller de l'avant dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Le manque de ressources financières, souligné dans le troisième rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « Un avenir à portée de main : partenariat régional sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique »,<sup>2</sup> est un obstacle majeur à la réalisation des Objectifs. Cet obstacle pèse de tout son poids dans les pays les moins avancés, qui auront besoin, selon les estimations, de 8 milliards de dollars supplémentaires par an, en plus des ressources déjà engagées, pour atteindre les Objectifs. D'autres pays ayant des besoins particuliers souffrent du même manque de ressources. L'amélioration de l'accès aux fonds requis est particulièrement importante pour la réalisation d'une croissance et d'un développement inclusifs. Ce sont les pauvres, notamment les femmes, qui sont les plus susceptibles d'être exclus des systèmes financiers officiels, en sorte que pour financer leurs investissements et subvenir à leurs besoins de consommation, ils n'ont peut-être d'autre choix que d'emprunter sur les marchés informels à des taux d'intérêt exorbitants, ce qui perpétue le cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement.

---

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente F.08.II.F.15.

17. Le thème proposé permettrait d'examiner la manière dont les systèmes financiers pourraient être améliorés dans le sens d'une plus grande stabilité sans perdre de vue les besoins des pauvres afin de pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais, c'est-à-dire d'ici à 2015. Seraient également examinés les mécanismes de coopération régionale visant à rendre les systèmes financiers stables et plus porteurs. Enfin, l'Asie-Pacifique est une région ouverte sur le monde avec un fort degré d'intégration dans le commerce, les opérations d'investissement et les flux financiers internationaux. L'étude serait une importante contribution de la part de la Commission au débat en cours sur la réforme de l'appareil financier mondial. Elle présenterait aux membres et membres associés de la CESAP des analyses approfondies spécifiques à la région et leur donnerait des orientations qui leur permettraient de parvenir à un consensus politique quant à la direction à donner aux réformes nécessaires pour mettre en place un système financier stable propice à la réalisation des Objectifs. De telles mesures sont nécessaires et ne peuvent être différées plus longtemps.

#### **4. Mise en place d'un système énergétique trans-Asie-Pacifique durable**

18. Garantir des ressources énergétiques fiables et abordables est stratégiquement important si l'on veut faire reculer la pauvreté et assurer la croissance économique et le progrès social en Asie et dans la Pacifique. En dépit de la crise financière mondiale et de l'imminente récession, la quête de la sécurité énergétique s'est intensifiée du fait de la volatilité des prix de l'énergie et des ruptures dans l'offre. La région de l'Asie et du Pacifique représente à peu près 36 % du commerce mondial de l'énergie et il est probable qu'elle accroisse sa part dans ce commerce. Actuellement, l'essentiel du commerce de l'énergie s'effectue de façon bilatérale bien que plusieurs processus de consultation sur la coopération régionale et sous-régionale soient en cours.

19. Pour améliorer la sécurité énergétique dans la région, il importe au plus haut point de renforcer la coopération régionale de façon à assurer un meilleur accès aux données et à l'information concernant l'offre et la demande d'énergie. Cela permettrait de combattre la spéculation, de générer des échanges plus stables et plus prévisibles de produits et de services énergétiques et d'instaurer un climat transparent et propice à la coopération énergétique. En outre, s'agissant de question de la sécurité énergétique envisagée sous l'angle du développement durable, il convient d'accorder l'attention voulue à la diversification des sources d'énergie et à l'amélioration de l'efficacité énergétique ce qui pourrait contribuer directement à élargir l'accès à l'énergie, à contrôler la pollution de l'environnement et à combattre les effets des changements climatiques. L'étude proposée fera fond sur l'étude thématique de la soixante-quatrième session,<sup>3</sup> passera en revue les pratiques et arrangements existants pour le commerce et la coopération dans le domaine de l'énergie et examinera différentes options et mécanismes pour faciliter le commerce énergétique et élargir la coopération en la matière au niveau régional et sous-régional de façon à contribuer à un développement durable.

#### **5. La sécurité de l'eau pour un développement exclusif et durable**

20. L'impact du réchauffement de la planète et des changements climatiques, mis en lumière dans le rapport de synthèse intitulé « Bilan 2007 des changements climatiques »<sup>4</sup> du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, est

---

<sup>3</sup> *Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique* (publication des Nations Unies, n° de vente F.08.II.F.13).

<sup>4</sup> GIEC, 2007 : *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A. (publié sous la direction de ~)]. GIEC (2007, Genève).

évident. La terre et l'eau constituent deux des ressources naturelles les plus importantes étant nécessaires pour toute activité économique, de la plus modeste jusqu'aux opérations nationales et multinationales de grande envergure. La gestion de l'une de ces deux ressources aura un impact sur l'autre. Les effets des changements climatiques se font déjà sentir sur les ressources en eau et l'infrastructure hydrique à cause des gaz à effet de serre produits par les activités économiques de ces trente dernières années. L'impact sur les ressources en eau est déjà évident comme en témoignent les inondations et les sécheresses à répétition que connaissent plusieurs sous-régions et pays de l'Asie et du Pacifique, par exemple l'Australie, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Ce sont les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la région qui en souffrent le plus. En conséquence, si la région est encore aux prises avec les problèmes traditionnels relatifs à la sécurité, telles que les questions de simple survie, l'assainissement et la gestion transfrontière de l'eau, la situation est aggravée par les effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la gestion de ces ressources.

21. Il est nécessaire de revoir les politiques relatives à l'eau dans l'optique d'un développement économique durable en vue de concevoir des stratégies et des plans d'action capables d'atténuer les effets des précipitations diluviennes, des inondations, de la sécheresse et de la montée du niveau de la mer sur l'approvisionnement en eau.

*Annexe*

**Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission**  
(de la quarantième à la soixante-cinquième)

<i>Session</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI <sup>e</sup> siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options

<i>Session</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique

- - - - -